



HAL
open science

Licence Langues étrangères appliquées (LEA) Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Langues étrangères appliquées (LEA). 2011, Université de Picardie Jules Verne - UPJV. hceres-02036558

HAL Id: hceres-02036558

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036558>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences – Vague B

ACADÉMIE : AMIENS

Établissement : Université de Picardie Jules Verne

Demande n° S3LI120001112

Domaine : Arts, lettres, langues

Mention : Langues étrangères appliquées

Présentation de la mention

La licence Langues étrangères appliquées de l'Université de Picardie Jules Verne propose une formation tournée vers le monde de l'entreprise qui vise à l'acquisition de deux langues étrangères, à la connaissance de leurs cultures et sociétés et à la maîtrise de matières d'application à caractère économique. La formation développe donc, à Amiens ainsi qu'à Beauvais (les examens étant communs aux deux sites), les compétences linguistiques et culturelles des étudiants (traduction, expression, oral et écrit, civilisation) en même temps qu'elle prépare à leur insertion professionnelle par des enseignements en économie, gestion, logistique, finance... Les métiers visés sont ceux du commerce, du tourisme, de la traduction ou du journalisme, auxquels les étudiants peuvent postuler à l'issue de la licence ou après une formation complémentaire. La formation s'organise en quatre spécialités à Amiens, l'anglais étant commun à chacune : Espagnol, Allemand, Italien et, à la rentrée 2011, Chinois ; à Beauvais, seule la spécialité Anglais-Espagnol est proposée.

La licence LEA répond à une forte demande locale de formation dans l'enseignement supérieur ainsi qu'à un manque important de cadres dans la région ; elle ouvre également des perspectives d'insertion professionnelle immédiate et de mobilité internationale à ses étudiants. Cette mention s'insère dans l'offre de formation de l'UPJV par le débouché du master LTE, spécialité professionnelle, ou du master enseignement de l'IUFM, par la mutualisation avec la licence LCE en première année (spécialisation à partir de la deuxième année) et des enseignements de langue communs avec la bi-licence Droit-Anglais, par les partenariats envisagés avec l'IUT (licence professionnelle Métiers de l'aéroport).

Indicateurs

Année universitaire 2008-2009

Nombre d'inscrits en L1	399
Nombre d'inscrits en L2	126
Nombre d'inscrits en L3	108
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	NR
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	NR
% d'abandon en L1	36 %
% de réussite en 3 ans	NR
% de réussite en 5 ans	NR
% de poursuite des études en master ou dans une école	40 à 50 %
% d'insertion professionnelle	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation correspond très bien aux objectifs professionnels et pédagogiques annoncés. Son caractère pluridisciplinaire, qui combine une double compétence en langues ainsi que la maîtrise de domaines d'application, est sans nul doute l'atout majeur de cette licence, l'ouverture d'une spécialité Anglais-Chinois élargissant les perspectives professionnelles des étudiants. L'usage des technologies de l'information est généralisé (laboratoires de langues, Maison des Langues, préparation au C2i, tests d'auto-évaluation et mise en place d'une plate-forme interactive). Si les compétences transversales sont inhérentes aux matières enseignées, il serait néanmoins souhaitable d'en indiquer la mise en œuvre pratique dans les cours et les modalités de leur évaluation. Pour être améliorée, la formation bénéficiera également de l'évaluation plus homogène des enseignements qui est prévue.

Les dispositifs d'aide à la réussite reflètent l'investissement de l'équipe pédagogique dans le suivi des étudiants. Le site de Beauvais se distingue notamment par ses enseignants référents. A Amiens comme à Beauvais, des cours de soutien, de mise à niveau et des tests d'auto-évaluation, ainsi qu'une semaine d'intégration à la rentrée, comportant en particulier des travaux dirigés de méthodologie et des réunions d'information, comptent parmi les efforts déployés pour améliorer les taux de réussite aux examens. L'absence apparente de référents à Amiens ou, sur les deux sites, de tutorat montre que les dispositifs peuvent cependant être développés. En complément des outils acquis dans chaque UE, des unités d'enseignement dédiées à la méthodologie pourraient être envisagées. Enfin, la politique de l'établissement sur le Plan réussite en licence pourrait être appliquée à la mention avec davantage de précision, relativement aux charges pédagogiques et horaires, notamment.

La formation présente la particularité d'être à la fois généraliste et de permettre une insertion professionnelle à l'issue de la licence. Les masters de l'UPJV constituent également un débouché naturel de la licence LEA. Le potentiel de mobilité internationale (partenariats Erasmus, ISEP, bourses régionales et stages) et le projet de parcours internationaux (qui conjuguerait la formation locale à celle d'un établissement étranger) sont aussi des atouts pour intégrer le monde du travail. L'insertion pourrait être améliorée si, tout d'abord, des données chiffrées sur le devenir des étudiants étaient disponibles : métiers occupés à l'issue de la licence, proportions de masters locaux ou nationaux intégrés, taux de réussite et nombre de stages effectués à l'étranger. Surtout, l'ouverture de la formation à un plus grand nombre de professionnels extérieurs à l'Université permettrait, peut-être, de développer l'insertion des diplômés.

Le pilotage de la licence LEA fait intervenir des universitaires de plusieurs sections, ce qui fait sa richesse et se retrouve dans le dynamisme de l'équipe enseignante. Au-delà de la structure minimale à toute formation de ce type, les statuts des enseignants et les responsabilités spécifiques pourraient être mis en valeur avec davantage de précision, notamment à Beauvais où le fonctionnement pédagogique n'est que peu évoqué. Les attributions et finalités d'un conseil de perfectionnement, dispositif prometteur qui est en voie d'être créé, gagneraient également à être précisées. Ici encore, l'absence de statistiques fournies par l'établissement nuit sans doute au pilotage. Enfin, la valorisation et les partenariats avec les entreprises font défaut, à plus forte raison pour une formation LEA.

- Points forts :

- Formation pluridisciplinaire développant une grande diversité de compétences généralistes et spécialisées, tronc commun en L1 permettant une spécialisation progressive ultérieure.
- L'équipe enseignante montre une bonne connaissance de la population étudiante et adapte la formation en conséquence : initiatives pédagogiques de soutien et de remédiation
- Projet de partenariat avec une licence professionnelle de l'IUT de Beauvais.
- Efforts d'ouverture à l'international.
- Utilisation pertinente des TICE et des ressources de la Maison des Langues.

- Points faibles :

- Manque de données chiffrées et de statistiques sur le devenir des étudiants, informations parfois lacunaires sur le pilotage.
- Nombre très réduit de professionnels extérieurs.
- Suivi personnalisé ou méthodologique (élaboration du projet professionnel, stages) des étudiants parfois insuffisant.
- Manque de précisions sur les échanges internationaux propres à la formation LEA.
- Communication vers les milieux socio-économiques reconnue comme étant globalement insuffisante.



Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable, à partir des données chiffrées que fournira l'établissement, de développer les dispositifs d'aide à la réussite déjà en place, tels que les enseignements de méthodologie ou les enseignants-référents, et de réfléchir à la possibilité de tutorat. Une analyse fondée sur des statistiques relatives à l'insertion professionnelle ou la poursuite des études en master des diplômés pourrait être envisagée par le conseil de perfectionnement prévu. La participation plus importante de professionnels extérieurs contribuerait sans doute à la valorisation de la formation et à la mise en place de partenariats. On pourrait enfin souhaiter qu'une réflexion se poursuive sur la mobilité internationale spécifique à la mention (notamment un affinement du projet parcours internationaux) et sur les possibilités effectives de passerelles vers des mentions extérieures à l'UFR.